AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLR 20-3-61 058

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 95-10 et 97-11 Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

SUPPLEMENT N°2 au Bulletin N°6 de Mars 1961 -

I N F O R M A T I O N S

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME .-

Activité parfois intense. Intervenir s'il y a lieu (voir Bulletin N°6 de début Mars).

PUCERONS - ARAIGNEES ROUGES - CHENILLES DEFOLIATRICES -

Activité très marquée de ces parasites dans certains vergers. Nous rappelons que les traitements doivent être effectués avant qu'il y ait pullulation. Surveiller attentivement les cultures pour intervenir en temps utile.

XYLEBORE .-

Les dégâts causés par cet insecte se signalent par la présence de nombreux petits trous sur le tronc et les branches charpentières.

Par beau temps, effectuer un traitement à base de Parathion (de préférence sous forme d'Oléoparathion, à raison de 30 gr. de matière active à l'hectolitre) ou de D.D.T., ou d'H.C.H. à forte concentration (200 gr. de matière active à l'hectolitre de bouillie).

P. / 10

HOPLOCAMPES (Poiriers et Pruniers) .-

Dans les vergers où ces insectes causent des dégâts (jeunes fruits rongés à l'intérieur par un ver qui a une forte odeur de punaise) il est rappelé qu'un traitement soigné doit être effectué pendant la chute des pétales (début défloraison pour le Poirier, 3/4 chute des pétales pour le Prunier), avec l'un des produits suivants : H.C.H. (100 gr. de matière active par hectolitre de bouillie), Lindane (12 gr. de matière active par hectolitre de bouillie), Parathion éthyle (20 gr. de matière active), Parathion méthyle (30 gr. de matière active), Roténone avec mouillant (20 gr. de matière active).

C O L Z A

MELIGETHE .-

Activité importante dans certaines cultures. Traiter avant la floraison, par beau temps, dès qu'il y aura concentration d'insectes sur les inflorescences.

N O T A

- Pour les produits à utiliser contre les Parasites visés dans cette note, consulter la liste précédemment transmise.

- En cas de mélange de produits, respecter les indications données par les fabricants des spécialités retenues.

- Nous rappelons que l'emploi des Insecticides nuisibles aux abeilles est interdit sur les plantes pendant la floraison.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A.LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P.DENIZET.

Imprimerie de la Station de Clermont-Ferrand
Directeur-gérant : L. BOUYX